

COMMUNE D'ORSAY

ARRETE N° 24-264

Régie d'avance auprès du service culturel. Cessation de fonctions de Mme Patricia MEUNIER en qualité de régisseur suppléant référencée : RA 03 229

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 82-39 du 6 octobre 1982 portant institution d'une régie d'avance auprès du service financier

Vu l'arrêté n° 21-339 portant nomination de Madame Patricia MEUNIER en qualité de régisseur suppléant,

Arrête :

Article 1 - A compter de date de signature de l'ordonnateur, Madame Patricia MEUNIER cesse d'exercer les fonctions de régisseur suppléant de ladite régie RR 03 229.

Article 2 - Le Maire et le comptable public assignataire d'Orsay sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Orsay le
Rémi DARMON
Maire d'Orsay



04 JUL 2024

La régisseuse suppléante*

Patricia MEUNIER

*(Précédé de la mention « vu pour acceptation »)

Non soumis au contrôle de légalité